

Les subsides

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Je suis désolé d'interrompre l'honorable chef de l'opposition officielle (M. Nielsen), mais son temps de parole est expiré. Il peut, s'il le désire, demander le consentement unanime de la Chambre pour poursuivre . . .

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Blaker): Que ce soit clair. J'ai laissé entendre qu'il pourrait peut-être y avoir consentement unanime, mais il est évident que ce n'est pas le cas. Questions. Réponses. Observations.

[Français]

M. Ouellet: Monsieur le Président, je voudrais demander au chef de l'opposition qui, tout à l'heure, a dit qu'il n'avait jamais été condamné pour outrage au tribunal, s'il se souvient quand même qu'il a déjà, en 1966, copié textuellement un rapport confidentiel, préparé par un fonctionnaire, et prétendu qu'il s'agissait du sien. Je voudrais également lui demander s'il se souvient que le juge Dorion qui a fait rapport en 1965, comme on le rapporte à la page 131, a dit: Si l'honorable Tremblay a eu à souffrir de certaines déclarations, il faut espérer que ceux qui en sont les auteurs sauront reconnaître son honorabilité et son intégrité. J'aimerais donc demander à l'actuel chef intérimaire de l'opposition et *hatchet man* de l'ancien chef de l'opposition si, lorsqu'il disait hier à la Chambre . . .

[Traduction]

«Nous avons trouvé un certain nombre de choses en 1965».

[Français]

. . . si ce n'est pas justement là la preuve exemplaire de l'esprit vil, pervers, petit. Il est un politicien qui n'a fait qu'une carrière à détruire des réputations ou à tenter d'en détruire.

[Traduction]

M. Nielsen: Monsieur le Président, ce que le ministre vient de répéter, c'est que nous devrions nous taire, lorsque nous voyons quelque chose de mal; en tant que parlementaires, nous devrions la boucler, fermer nos yeux et nos oreilles devant toute irrégularité quelle qu'elle soit.

M. Ouellet: Répondez à la question, répondez à la question.

M. Nielsen: J'ai eu la courtoisie d'écouter la question du ministre, une courtoisie qu'on ne m'accorde pas pour la réponse.

Mlle Campbell: Répondez.

M. Nielsen: Je vais répondre, puisqu'une dame de Nouvelle-Écosse m'y invite. Le ministre pose ces questions dans le but de me calomnier . . .

• (1230)

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: . . . en faisant croire . . .

M. Lalonde: Quelle chose avez-vous trouvée?

M. Nielsen: . . . que je suis antifrancophone, antiqubécois.

M. Ouellet: Quelles choses avez-vous trouvées?

M. Clark: C'est le racisme de Ouellet.

M. Nielsen: Si je ne m'abuse, monsieur, le vice-premier ministre (M. MacEachen) n'est pas du Québec. Il s'appelle MacEachen.

M. Ouellet: Vous tremblez.

M. Nielsen: Sauf erreur, le ministre d'État chargé des Mines n'est pas non plus du Québec; elle est anglophone. Si je ne m'abuse, ce qui est mal est mal et un député a l'obligation de le faire savoir à la Chambre, de dire ce qu'il voit.

Des voix: Bravo!

M. Skelly: Monsieur le Président, je voudrais de nouveau poser une question à l'actuel chef de l'opposition officielle (M. Nielsen). Ce que je voudrais, c'est un résumé rapide de la position de l'opposition officielle sur cette question particulière. La courte tentative qu'on a faite de l'autre côté pour remuer de la boue semble passer tout à fait à côté.

Le chef de l'opposition officielle et son parti essaient-ils de montrer que l'enjeu ne réside pas dans les détails d'une preuve qu'on pourrait faire, ici, au Parlement, mais plutôt dans le comportement du ministre? C'est son comportement qui met en question sa compétence et son intégrité et par conséquent son aptitude à remplir les fonctions de ministre. Par conséquent, l'intégrité du gouvernement serait en doute aux yeux des Canadiens, ce qui fait que, en définitive, la question retombe sur chaque député de la Chambre et sur les institutions démocratiques. Est-ce là la position que vous avancez?

M. Nielsen: Monsieur le Président, c'est absolument exact. Ce qui est en jeu, c'est le principe même de la responsabilité ministérielle, principe que le ministre n'a pas respecté, avec ou sans lignes directrices, puisqu'il connaissait les circonstances. Ce que nous demandons, si je comprends bien la motion du chef du Nouveau parti démocratique, . . .

M. Chénier: Allez l'embrasser, Erik.

M. Nielsen: . . . c'est que cette question soit renvoyée au sous-registraire général adjoint, qui aurait le pouvoir d'examiner tous les faits d'une façon impartiale et ferait rapport au Parlement. A moins que le gouvernement n'accepte cet examen impartial et indépendant par un fonctionnaire, et il a lui-même la responsabilité de demander cet examen, le gouvernement ne pourra pas conserver la confiance de la Chambre, car il n'aura pas appliqué ses propres normes morales.